

Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs
de tubes et tuyaux en fonte ductile, originaires d'Inde

(Réglementation antisubvention)

En application des règlements d'exécution (UE) 2016/387 (JO L73/16) de la Commission, *les tubes et tuyaux en fonte ductile (également dénommée « fonte à graphite sphéroïdal)*, originaires d'Inde, sont soumis depuis le 18/04/16, au paiement de droits compensateurs définitifs.

En parallèle le règlement d'exécution (UE) 2016/388 (JO L73/16) a institué des droits antidumping définitifs.

Les produits concernés sont repris sous les codes TARIC 7303 00 10 10 et 7303 00 90 10.

L'attention des opérateurs est appelée sur la publication de l'avis 2018/C437 du 04/12/18 qui ouvre un réexamen intermédiaire partiel concernant la société productrice indienne Electrosteel Castings Ltd. La demande a été déposée par la société Electrosteel Castings Ltd elle-même.

Un réexamen intermédiaire partiel sur les mesures antidumping pour cette même société est également en cours, depuis le 04/05/18.

Les parties intéressées telles que les producteurs-exportateurs, les producteurs de l'Union, les importateurs et leurs associations représentatives, les utilisateurs et leurs associations représentatives, les organisations syndicales et les organisations de consommateurs représentatives qui souhaiteraient participer à cette enquête sont invitées à le faire.

Pour cela, ils doivent tout d'abord démontrer qu'il existe un lien objectif entre leurs activités et le produit faisant l'objet du réexamen et ensuite se faire connaître auprès de la Commission dans le délai imparti, selon les conditions définies par l'avis 2018/C437.